



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES SORTS  
DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 à 18 h 00**

<b>Nombre de conseillers</b>		
<b>Exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>12</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

**Date de la Convocation :**

14 novembre 2023

**Date d'affichage :**

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi dix-sept novembre, le conseil municipal est réuni sous la présidence de : Didier

BONNEAUD , 1<sup>er</sup> adjoint en l'absence de Patricia GARNERO, Maire.

**PRESENTS:** Stéphane MARCELLIN, Didier BONNEAUD, Maguy COMBIN, Fabienne GEHIN, BECQUART Françoise, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, SANCHEZ Sébastien, LICINI Bruno

**ABSENTS :** GOUYER Jade (sans procuration), ORMIERES René (sans procuration),

**ABSENTS EXCUSES :** GARNERO Patricia (procuration BONNEAUD Didier)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Stéphane MARCELLIN

La séance débute à dix-huit heures.

Avant de procéder au vote le 1<sup>er</sup> adjoint demande de retirer la délibération n°19. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité.

**1- ANNULATION APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 JUILLET 2023**

Conformément au courrier de la préfecture reçu le 18 septembre 2023 et compte tenu de l'irrégularité résultant de la convocation du conseil municipal par une autorité incompétente, il convient d'annuler la délibération approuvant le procès-verbal du 06 juillet 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'annuler la délibération n°1 du 30 août 2023.

<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>Nombre d'ABSTENTION</b>
9	0	0

**Ont voté contre :**



**3- ANNULATION VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS CCAS,  
EAU/ASSAINISSEMENT 2022**

Conformément au courrier de la préfecture reçu le 18 septembre 2023 et compte tenu de l'irrégularité résultant de la convocation du conseil municipal par une autorité incompétente, il convient d'annuler la délibération approuvant les votes des comptes administratifs CCAS, eau/assainissement 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'annuler la délibération n°3 du 30 août 2023.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 5- ANNULATION MISE A JOUR DES SYNDICATS ET COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément au courrier de la préfecture reçu le 18 septembre 2023 et compte tenu de l'irrégularité résultant de la convocation du conseil municipal par une autorité incompétente, il convient d'annuler la délibération mettant à jour les syndicats et commissions communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'annuler la délibération n°5 du 30 août 2023.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 7- ANNULATION MISE EN PLACE NOUVELLES PROCÉDURES CONGÉS-HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Conformément au courrier de la préfecture reçu le 18 septembre 2023 et compte tenu de l'irrégularité résultant de la convocation du conseil municipal par une autorité incompétente, il convient d'annuler la délibération mettant en place les nouvelles procédures congés/heures supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'annuler la délibération n°7 du 30 août 2023.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 9- ANNULATION MISE A JOUR DU REGLEMENT DES JARDINS COMMUNAUX

Conformément au courrier de la préfecture reçu le 18 septembre 2023 et compte tenu de l'irrégularité résultant de la convocation du conseil municipal par une autorité incompétente, il convient d'annuler la délibération mettant à jour le règlement des jardins communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'annuler la délibération n°9 du 30 août 2023.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

Ont voté contre :



## 11- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 JUILLET 2023

Le 1<sup>er</sup> adjoint demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2023.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



### **13-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS CCAS, EAU/ASSAINISSEMENT 2022**

Les comptes administratifs 2022 du CCAS sont présentés au conseil municipal  
Les résultats du compte administratif 2022 de la commune sont :

- Résultat d'exploitation : excédent de 4221.15 €

Les comptes administratifs 2022 de l'eau sont présentés au conseil municipal  
Les résultats du compte administratif 2022 de la commune sont :

- Résultat d'exploitation : excédent de 2544.12 €
- Résultat d'investissement : excédent de 2979.95 €

Les comptes administratifs 2022 de l'assainissement sont présentés au conseil municipal  
Les résultats du compte administratif 2022 de la commune sont :

- Résultat d'exploitation : déficit de 7153.15 €
- Résultat d'investissement : excédent de 2871.28 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 15- MISE A JOUR DES SYNDICATS ET COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de conseillers municipaux, il convient de désigner les nouveaux élus suppléants aux divers syndicats et mettre à jour les commissions communales.  
Monsieur BONNEAUD propose de procéder à leurs remplacements.

Voici la nouvelle composition :

SYNDICATS				
ABREVIATION	DEFINITIONS	ELUS TITULAIRES	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
<b>SMEG</b>	Syndicat Intercommunal Electricité	Compétence réseau électrique exemple lampadaire public etc...	<b>LICINI Bruno BECQUART Gaétan</b>	<b>BONNEAUD Didier BECQUART Françoise</b>

Concernant les commissions :

COMMISSIONS	ELU (e)S
<b>AGRICULTURE</b>	GARNERO/COMBIN/BONNEAUD
<b>ASSOCIATIONS FÊTES CÉRÉMONIES</b>	GARNERO/GOUYER/ORMIERES/MARCELLIN/SANCHEZ/ CUADRADO/GEHIN/COMBIN/ <b>BONNEAUD</b>
<b>URBANISME-PLU</b>	GARNERO/COMBIN/CUADRADO/BONNEAUD/ MARCELLIN/BECQUART/ <b>SANCHEZ</b>
<b>COMMUNICATION</b>	GARNERO/GOUYER/SANCHEZ/CUADRADO/MARCELLIN
<b>DECHETTERIE COMPOSTAGE</b>	GARNERO/ <b>GEHIN</b>
<b>ECOLE-CONSEIL ECOLE PERISCOLAIRE</b>	GARNERO/GOUYER/CUADRADO/COMBIN/ par Délégation M.MARCELLIN
<b>FINANCES</b>	GARNERO/BONNEAUD/MARCELLIN
<b>PATRIMOINE</b>	GARNERO/COMBIN/GEHIN/BECQUART F.
<b>SECURITE</b>	GARNERO/BECQUART G./SANCHEZ/CUADRADO
<b>TRAVAUX</b>	GARNERO/LICINI/BECQUART G./SANCHEZ/CUADRADO
<b>TOURISME</b>	GARNERO/BECQUART F./GOUYER/BONNEAUD/GEHIN/CUADRADO





## 16- LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

Au vu des documents fournis, le conseil municipal valide les candidats choisis.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail ainsi que tout autres documents afférents à cette location.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 18- MISE A JOUR DU REGLEMENT DES JARDINS COMMUNAUX

Le jardin communautaire a été créé pour que chaque membre ait la chance de pouvoir jardiner. Afin d'assurer un climat agréable entre les jardiniers, le Conseil Municipal souhaite proposer un nouveau règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le nouveau règlement et de le présenter aux jardiniers.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 20 – ADOPTION REFERENTIEL M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Vu L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 106.III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRÉ relatif au droit d'option,  
Vu la possibilité de mettre en œuvre un référentiel M57 simplifié depuis le 1er janvier 2022  
Vu l'avis du comptable en date du : 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, réuni le 17 novembre 2023

### CONSIDERANT

Que le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur local

Qu'elle offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies notamment avec la gestion pluriannuelle des crédits et leur fongibilité.

Compte tenu de la taille de la commune (< 3500 hab.), le référentiel adopté sera le référentiel abrégé.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- adopte par droit d'option le référentiel M57 simplifié au 1er janvier 2024
- précise que la norme comptable s'appliquera au budget principal ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 22 – CONTRAT ENTRETIEN CLIMATISATIONS

La commune ne dispose pas d'un service de maintenance sur l'ensemble de son parc climatisation. Aux vus de nombreux disfonctionnement, il convient de faire appel à une société spécialisée dans l'entretien annuel des équipements.

Il est proposé de confier la prestation à la société Thermique du Midi avec le contrat d'entretien N°2023-00040 concernant les bâtiments communaux pour 2376.00€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'entretien.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 24 – RETRAIT DU PONTON

Le ponton sur le Rhône qui accueille les petits bateaux de plaisance doit être retiré chaque année au début de l'automne afin d'éviter un risque d'arrachement lors d'une crue.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'offre de la Société de levage LAFONT pour un montant de 4238,40 € TTC.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

**Ont voté contre :**



## 26 – DEVIS DIVERS

- Devis LD2i du 04/08/23 pour un montant de 690 € TTC concernant la réalisation d'un DPE à l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

- Devis Techneupole du 12/06/23 pour un montant de 325.02 € TTC concernant l'échange de pompe de filtration.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

- Devis SASU AIPP du 09/09/23 pour un montant de 325.27 € TTC concernant prestation informatique à la Maison DROUOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0

- Devis SASU AIPP du 09/09/23 pour un montant de 178.20 € TTC concernant prestation informatique à l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
9	0	0



## 27- QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal informe les Stéphanois présents qu'une réunion publique devrait se tenir le 30 novembre 2023 au centre socioculturel pour débattre des sujets importants pour le bon fonctionnement de la collectivité.

La séance prend fin à 19h11

Le secrétaire de séance

Stéphane MARCELLIN

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Didier BONNEAUD